

SEANCE DU
4 JUIN 2026

RAPPORT N° I-1
26SGADB0039

Nombre de conseillers en exercice :

25

Nombre de conseillers présents :

23

Date de convocation :

29 mai 2026

Date d'affichage :

5 juin 2026

OBJET:

Association ECOTER - Adhésion

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 2**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 04 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Maison de l'administration - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Béatrice BARNAY - Mme Magali DOUHERET - Mme Céline JACQUET - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Sandra OSMAN - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE -

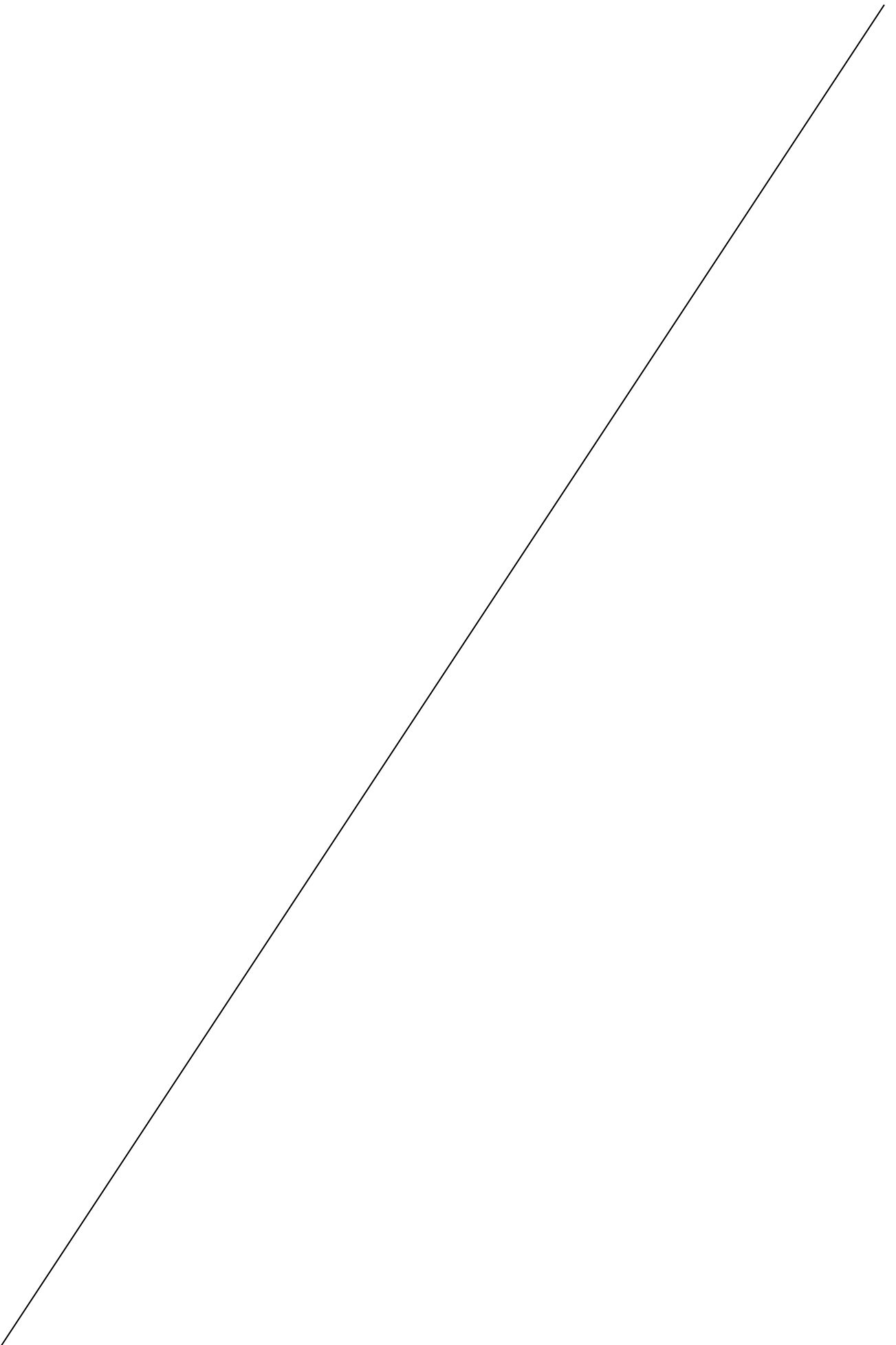
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BONNAND (pouvoir à Mme SEVIN)
M. JAUNET (pouvoir à M. ROBERT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Thierry BUISSON



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire le 21 avril 2026, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Mission Ecoter est une association loi 1901, qui regroupe, depuis 1997, les collectivités territoriales (communes, départements, régions, structures d'agglomération, agences publiques, syndicats de communes, organismes consulaires et de développement économique local) et les entreprises actrices dans le secteur du numérique, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, des transports ou encore des finances locales.

Cette association accompagne les collectivités dans leur transformation numérique, facilite les échanges sur les usages et les services numériques aux citoyens, et met en place une veille adaptée et efficace aux projets de transformations. Elle peut également organiser des formations.

Sur un territoire communautaire marqué par une forte identité industrielle et une volonté d'innovation durable, la Mission Ecoter constitue le partenaire idoine pour accompagner la transformation numérique de la CUCM.

L'adhésion de la CUCM à Ecoter permettrait :

- D'accéder à des retours d'expérience notamment sur le pilotage de la donnée (smart Data), d'optimisation des réseaux,
- De disposer d'une veille numérique et juridique,
- En matière de cybersécurité : d'accéder à des guides de bonnes pratiques, avoir des dialogues privilégiés avec l'ANSSI et des experts en cybersécurité
- D'accéder à des partages de dispositifs sur la thématique de l'inclusion au numérique, et à la lutte contre l'illectronisme,
- D'accéder à des groupes de travail thématique (IA, mobilités, cybersécurité etc....)

La Mission Ecoter privilégie l'accompagnement "sur-mesure". La CUCM posséderait ainsi un accompagnement qui tiendrait compte des spécificités liées à son patrimoine industriel et sa configuration géographique.

La cotisation annuelle s'élève à 3550 euros HT.

Aussi, compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adhérer à l'Association Ecoter à compter de l'année 2026.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser l'adhésion à l'association Ecoter, à compter de l'année 2026 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se référant à l'adhésion de l'association ;
- De verser la cotisation annuelle correspondante pour l'adhésion à l'association à compter de l'année 2026 ;

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 5 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 5 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,
Florence PAUCHARD



LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,
Florence PAUCHARD



Le secrétaire de séance,
Thierry BUISSON

